

Rapport du Président

Séance Publique du
mardi 7 décembre 2010

Service instructeur

Direction des Routes et des Transports

Service consulté

3^{ème} Commission

N° CG-2010-4-3-3

BUDGET PRIMITIF 2011 - ROUTES NATIONALES (A021)

Résumé : *Le présent rapport a pour objet de présenter le bilan 2010 ainsi que la proposition de contribution que le Département apportera en 2011 au titre de la voirie nationale et aux travaux de rénovation et de mise en sécurité du Tunnel Maurice Lemaire de Sainte Marie aux Mines.*

I - BILAN DE L'EXERCICE 2010

Le Département apporte chaque année une contribution financière aux opérations d'aménagement du réseau routier national dans le cadre du Contrat de Plan Etat -Région 2000-2006 et plus récemment du Plan de Développement et de Modernisation des Itinéraires (PDMI) 2009 – 2014.

En 2010, le Département a été amené à verser à l'Etat un montant global de 1 040 000 € au profit de la RN 66 dont :

- 25 000 € pour la déviation de BITSCHWILLER/WILLER-sur-THUR ;
- 1 015 000 € pour les opérations Aménagements Qualitatifs de la Vallée de la Thur.

En effet, l'article 24 de la loi du 13 août 2004 dispose qu'à l'exception des aménagements de sécurité transférés aux Départements, l'Etat, les collectivités locales et leurs groupements continuent d'assurer le financement des opérations routières, jusqu'à leur achèvement, ceci dans les mêmes conditions et dans la limite des enveloppes financières globales fixées par le volet routier du Contrat de Plan Etat Région.

II - FONDS DE CONCOURS – 2011

a) Contrat de Plan 2000-2006

Pour l'année 2011, les appels de fonds de concours prévisibles pour la RN 66 - Aménagements Qualitatifs Vallée de la Thur devraient s'élever à 2 366 027 €.

Il est donc demandé l'inscription au budget de 2 366 027 € en Autorisations de Programme et 1 800 000 € en Crédits de Paiement pour couvrir les premiers appels de fonds.

b) Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires (PDMI)

Pour l'année 2011, le Département du Haut-Rhin ne devrait pas être sollicité.

c) Tunnel Maurice Lemaire

Dans sa séance du 10 octobre 2008, l'Assemblée Départementale a décidé :

- le versement d'une participation aux travaux de rénovation et de mise en sécurité du premier tube d'un montant total prévisionnel de 5,125 M€ ;
- d'approuver les termes de la convention financière à intervenir entre le Département du Haut-Rhin, l'Etat, la Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône, la Région Alsace, la Région Lorraine et le Département des Vosges ;
- d'autoriser le Président à la signer ;
- d'autoriser le Président à suspendre le paiement de la participation du Département à la convention de financement si la Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône n'apporte pas de réponse satisfaisante au Département sur le prix du péage du Tunnel Maurice Lemaire jugé aujourd'hui comme trop élevé pour les poids-lourds.

Pour l'année 2011, il est proposé une inscription en Crédits de Paiement de 2 600 000 € pour permettre, le cas échéant, le versement d'un premier acompte au titre de la participation du Département aux travaux de rénovation et de sécurité du Tunnel Maurice Lemaire.

Cette inscription budgétaire s'appuie sur l'hypothèse d'une réponse positive d'APRR sur le prix du péage du Tunnel Maurice Lemaire qui est actuellement jugé en l'état trop élevé pour les poids lourds.

Les discussions avec le concessionnaire APRR sur les évolutions tarifaires du Tunnel Maurice Lemaire sont toujours en cours.

Dans un courrier du 7 septembre 2010, Monsieur le Préfet de la Région Lorraine a adressé au Département un nouveau projet de convention financière qui se limite aux seuls travaux du premier tube aujourd'hui en service.

Le coût actualisé (au 1^{er} janvier 2011) de la participation départementale pour les travaux du premier tube s'élève à 5,150 M€. Une inscription complémentaire de 25 000 € en Autorisation de Programme est sollicitée.

En conclusion, je vous propose de voter, au titre du Budget Primitif 2011, pour le programme AO21 - Routes Nationales :

- un montant de 2 391 027 € d'Autorisations de Programme dont 2 366 027 € au titre de la voirie nationale et 25 000 € au titre du Tunnel Maurice Lemaire ;
- et un montant total de 4 400 000 € de Crédits de Paiement dont :
 - 1 800 000 € sur le chapitre 204/20 411 « Fonds de concours à l'Etat » ;
 - 2 600 000 € sur le chapitre 204/20 418 " Fonds de concours à des Organismes Publics divers ".

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER